

**13<sup>e</sup> Session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome**

*Déclaration de Maître Bruno Hyacinthe Gbiegba, avocat au Barreau de Centrafrique  
Coordonnateur Adjoint de la Coalition Centrafricaine pour la CPI*

Siège des Nations Unies  
New York, le 11 décembre 2014

M le Président,  
Excellences,  
Distingués délégués,  
Collègues de la société civile,

La 13<sup>e</sup> Assemblée des Etats Parties se déroule actuellement dans un contexte très particulier pour la CPI à cause des défis majeurs auxquels elle est confrontée. Des Etats Africains essaient de la fragiliser, en prétextant que les poursuites ne sont dirigées que vers les Africains, ce qui est loin de refléter la réalité. Toutefois, il est important pour la CPI d'agir en toute indépendance, en engageant des poursuites contre les auteurs des crimes graves dans toutes les régions du monde, pour donner un sens aux propos de la Présidente sortante de l'AEP de la CPI Mme Tiina Intelmann, « la CPI est indépendante et nul n'est au-dessus de la loi. » Une telle position peut avoir un impact sérieux sur la coopération entre les états Africains et la CPI.

La saisine de la CPI une nouvelle fois par la République Centrafricaine est un réconfort pour les victimes des crimes commis et qui se commettent pendant que je prononce ma déclaration devant vous, honorables délégués qui avez le pouvoir d'y mettre un terme en allouant des ressources adéquates à la Cour d'une part et en l'assurant d'une parfaite coopération. d'autre part

Cette saisine met aussi en exergue la coopération exemplaire entre la RCA et la CPI. Mais pour l'efficacité des enquêtes et des poursuites, la coopération des autres états est très importante, parce que certains auteurs des crimes commis en RCA ne résident pas sur le territoire national. Elle s'inscrit dans la logique de la lutte contre l'impunité tant décriée par les défenseurs des droits humains. Et il est important de préciser que le dialogue à venir doit se dérouler dans le cadre de la vérité, la justice qui implique la réparation effective des victimes et la réconciliation.

Nous ne saurons terminer sans en appeler à certains états qui siègent au Conseil de Sécurité des Nations et qui disposent d'un droit de veto à ratifier le Statut de Rome; un tel geste serait une indication forte de leur tolérance zéro pour les crimes internationaux en même temps qu'il légitimerait les renvois faits par le Conseil de Sécurité des Nations Unies  
Je vous remercie Monsieur le Président.

Mbi mou na ala singuila  
Je vous remercie  
Thank you